



Conseillers en exercice	44
Présents	37
Nombre de pouvoirs	7
Votants	44

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 068

Affectation des résultats 2025 – Budget annexe GEMAPI

Séance du 10 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint Sulpice les Champs, au nombre de trente-sept sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 4 juin 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Denis FOUREAU (suppléant de Guy BRUNET) ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Gregorio YONG VIVAS ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Frédéric THOMAS ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Benjamin SIMONS ; Olivier PEYRATAUD (suppléant de Marina BONIFAS) ; Thierry LETELLIER ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Frédéric VAISSET (suppléant de Michel DELRIEU) ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pascaline BLANCHON (suppléante de Pierrette LEGROS) ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Bernard ROUGIER à Isabelle DUGAUD ; Cynthia VELLEINE à Jean-Pierre LANNET ; Philippe ESTERELLAS à Mélanie LE NUZ ; Philippe COLLIN à Claude BIALOUX ; Bernard BONNEFOND à Didier MIOMANDRE ; Valéry MARTIN à Valérie BERTIN ; Denis PRIOURET à Jacques TOURNIER.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260610-2026_068-DE

Constatant que le Compte Financier Unique du budget annexe du GEMAPI présente à la clôture de l'exercice 2025 :

1. un excédent cumulé de fonctionnement de :	17 029,50 €
2. un excédent cumulé d'investissement de :	98 893,71 €
3. un excédent des restes à réaliser de :	4 397,57 €
4. soit un excédent de financement de :	115 923,21 €

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Gregorio YONG VIVAS, François PERREAUT)

POUR : 42

Adopté à l'unanimité des votants

N'ayant pas de déficit d'investissement ni de besoin de financement à couvrir, mais un remboursement d'avance de trésorerie à effectuer au budget principal d'une part et des investissements à poursuivre d'autre part, le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des votants, décide d'affecter le résultat comme suit :

- **en excédent reporté d'investissement (ligne 001), soit 98 893,71 €**
- **en excédent reporté de fonctionnement (ligne 002), soit 17 029,50 €**

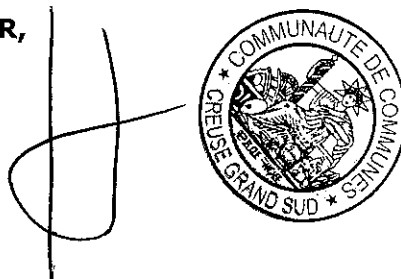
Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président



REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260610-2026_068-DE